

Recherche sur l'embryon humain à l'Assemblée Nationale : « Pour être en règle, changeons la règle ».

A la veille du passage en séance publique à l'Assemblée Nationale de la proposition de loi visant la levée de l'interdiction de la recherche sur l'embryon humain, la Fondation Jérôme Lejeune dénonce la motivation réelle des partisans du texte : continuer à s'affranchir du respect de la loi.

En Commission des Affaires Sociales mercredi dernier (voir communiqué ci-dessous) et dès les débats au Sénat en décembre, l'argument de « l'insécurité juridique » était brandi par les relais politiques de certains chercheurs qui utilisent l'embryon humain, se présentant comme des victimes des recours engagés en justice par la Fondation Jérôme Lejeune contre des protocoles de recherche illégaux.

LES FAITS – La loi interdit la recherche sur l'embryon humain en France. Elle tolère que des dérogations soient accordées selon deux critères principaux (charge à celui qui déroge d'en apporter la preuve) :

- les progrès thérapeutiques doivent être majeurs
- les travaux ne peuvent pas être menés sans utiliser l'embryon humain

Or, dès 2006, la Fondation Jérôme Lejeune a constaté que certaines dérogations étaient accordées par l'Agence de la Biomédecine (ABM) sans que ces conditions ne soient remplies. La Fondation Jérôme Lejeune a donc contesté en justice plusieurs décisions illégales. Le 10 mai 2012, la Cour Administrative d'Appel a donné raison à la Fondation Jérôme Lejeune sur un premier recours, dix restant en attente de jugement. Pour ce premier recours, il était possible de ne pas utiliser l'embryon humain dans les travaux de recherche en cause. Les cellules reprogrammées (iPS), découvertes par le prix Nobel Yamanaka, permettaient d'arriver au même résultat. La Fondation en a apporté la preuve scientifique. Constat validé par la Cour d'Appel.

LE COMBLE – A l'évidence, ceux qui contreviennent à la loi sont dans une situation d'illégalité, d'où « l'insécurité juridique » dont ils se plaignent ! Mais les recours déposés contre certaines décisions d'autorisation de l'ABM ne sauraient justifier un changement de la loi actuelle, sauf à considérer qu'il suffit de changer la règle pour être en règle. Qu'est-ce qu'une République où l'on modifie la loi par convenance, convenance de certains chercheurs pour échapper à la justice ou convenance de certains laboratoires pharmaceutiques nullement gênés par la marchandisation de l'humain ?

La Fondation Jérôme Lejeune en appelle à la responsabilité politique de ceux qui sont sur le point de légiférer sur cet enjeu : la loi de bioéthique française ne peut être bouleversée pour satisfaire un ultra-libéralisme et un libertarisme incompréhensibles dans une République qui se veut irréprochable. Dans bio-éthique, il y a aussi éthique, c'est-à-dire primauté de l'humain sur la technique. Tel était le sens de l'interdit, même assorti de dérogations. L'inversion de cette hiérarchie des valeurs ne sera pas sans conséquence.

Recherche sur l'embryon humain à l'Assemblée Nationale : Silence sur un scandale éthique - 45 000 citoyens exigent un débat

Pendant que la Commission des Affaires Sociales valide le texte en catimini, la contestation prend de l'ampleur. La Fondation Jérôme Lejeune dénonce l'ultralibéralisme libertaire des partisans de cette réforme sociétale inédite et fondamentale qui fait de l'embryon une chose.

Après de rares auditions d'experts, organisées en pleines vacances, la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale a examiné aujourd'hui la proposition de loi visant la levée de l'interdiction de la recherche sur l'embryon humain. Dans une ambiance tendue en commission, le texte vient d'être voté.

Pierre d'achopement des débats il y moins de deux ans au moment de la révision de la loi de bioéthique, la recherche sur l'embryon passe dans la quasi indifférence les étapes parlementaires depuis décembre et le vote au Sénat. Le dernier round se tiendra jeudi 28 mars, date de l'examen du texte en séance publique à l'Assemblée Nationale (le vote solennel est prévu le 2 avril).

Dans l'indifférence, pour l'intant. En raison de l'ampleur du bouleversement, des expertises contestaires de poids s'élèvent, soutenues par l'actualité scientifique internationale. Des scientifiques dénoncent l'arrière-garde de la recherche sur l'embryon humain face notamment à la spectaculaire percée des cellules iPS du Prix Nobel Yamanaka. Des juristes soulignent le changement de paradigme majeur qui se profile sans débat ni Etats Généraux pourtant obligatoires. Des politiques s'opposent au détricotage de la loi de bioéthique de 2011, à l'erreur stratégique d'engager la France sur une recherche dépassée et inutile et au contremessage bioéthique envoyé aux citoyens. Ensemble, ils dénoncent le scandale de la dégradation de l'embryon transformé en réactif chimique livré aux laboratoires de l'industrie pharmaceutiques.

Relai de ces expertises depuis des mois*, la Fondation Jérôme Lejeune interpelle les députés et les citoyens avant tout sur le terrain éthique. L'embryon humain est un être humain. Ceci est un constat scientifique, pas une opinion ou une conviction, quelles que soient les affirmations entendues en commission ce matin selon lesquelles l'embryon humain serait un amas de cellules. « La fin ne justifie pas les moyens et supprimer un humain pour prétendre en soigner un autre est une curieuse méthode », souligne Jean-Marie Le Méné, président de la Fondation Lejeune qui poursuit « notre époque est la première à vouloir mettre la main sur l'humain à ce stade de développement ». D'ailleurs, ce bouleversement se veut discret. Alors que les parents abandonnaient jusqu'alors leur « projet parental » dans le cadre d'un consentement libre et éclairé, désormais ils ne seront même plus informés de l'utilisation qui sera faite de leur embryon.

Forte de 45 000 signatures contre le texte, et de 100 000 cartes de protestation destinées aux députés commandées via sa campagne Vous trouvez ça normal? la Fondation Jérôme Lejeune ne désarme pas et appelle les citoyens français à se mobiliser contre cette réforme bioéthique fondamentale avant qu'il ne soit trop tard en signant la pétition et en envoyant un mail à son député sur www.vous-trouvez-ca-normal.com.

^{*}Tous les éclairages d'experts dans les numéros hebdomadaires du journal de campagne Vous trouvez ça normal ? en ligne sur la page d'archives du site www.vous-trouvez-ca-normal.com